

PROJET DE COMPTE-RENDU
 CSS FIBRE EXCELLENCE DU 19 DÉCEMBRE 2018
 SOUS-PRÉFECTURE DE SAINT-GAUDENS

INTITULÉ	NOM	STATUT	PRÉSENT EXCUSÉ ABSENT
Collège administration			
Sous-préfecture de Saint-Gaudens	Mme DEMIGUEL	Sous-préfète de Saint-Gaudens	Présente
SID PC	M. SABOUHI KAFFASH M. ROUSSEAU		Présent Présent
SDIS 31			Absent
DREAL	M. CORTES Mme DERONZIER		Présent Présente
DIRECCTE	M. DUCLOS		Absent
DDT			Absent
Collège collectivités			
Mairie de Valentine			Absent
Mairie de Saint-Gaudens			Absent
Mairie de Miramont-de-Comminges			Absent
Communauté de communes du Saint-Gaudinois			Absent
Conseil régional		La présidente	Absente
Conseil départemental 31	M. FOURNIER	Chargé de mission Environnement	Présent
Collège riverains - associations de protection de l'environnement			
Association Nature Comminges	M. PELISSA		Présent
Collectif Environnement Santé			Absent
Val de Gascogne			Absent
Réseau Ferré de France		Le directeur	Absent
Société Gascoval		Le directeur	Absent
Société SAS Pujol		Le directeur	Absent
Collège exploitant			
Fibre Excellence		Le directeur Resp. QSE Resp. Environnement	Présent Présent Présent

Collège salariés			
Fibre Excellence			Absent
VFLI	M. KIHAL		Présent

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du compte rendu de la CSS du 18 décembre 2017
- 2) Bilan 2018 de la société FIBRE EXCELLENCE SAINT-GAUDENS
- 3) Ré-examen de l'étude de dangers
- 4) Projet d'extension du stockage de chlorate de sodium
- 5) Bilan 2018 de l'inspection des installations classées
- 6) Instruction de novembre 2017 sur les informations sensibles
- 7) Questions diverses

La séance est ouverte à 14 heures 35 sous la présidence de Madame DEMIGUEL, sous-préfète de Saint-Gaudens.

1) Approbation du compte rendu de la CSS du 18 décembre 2017

En l'absence de remarque, le compte rendu de la CSS du 18 décembre 2017 est approuvé.

2) Bilan 2018 de la société FIBRE EXCELLENCE SAINT-GAUDENS

Risque industriel

Le responsable QSE présente le bilan 2018 en matière de risques industriels. Il évoque notamment le ré-examen de l'étude de dangers ainsi que le projet d'extension du stockage de chlorate de sodium.

Environnement

Le responsable Environnement présente le bilan de l'année 2018 en matière d'impact environnemental.

- Impact sonore

A la suite de plaintes, une campagne de mesures sonores a été menée en mars 2018. Toutes se sont révélées conformes, à l'exception de trois mesures effectuées de nuit en zone d'urgence réglementée.

M. PELISSA précise que la plainte reçue par Nature Comminges émanait d'une personne résidant avenue François Mitterrand.

Le responsable environnement confirme que la mesure réalisée à proximité de cette zone était conforme, de jour comme de nuit.

Le directeur de l'usine ajoute que la cartographie issue de l'étude acoustique qui doit être réalisée suite à ces résultats permettra d'établir des actions prioritaires.

Le responsable environnement précise que les deux points de mesure en zone d'urgence les plus proches de l'usine ont révélé des valeurs comprises entre 11 et 12 décibels.

M. PELISSA remarque que l'entreprise devra continuer de rechercher des solutions de réduction d'impact.

Le responsable environnement en convient et précise que cette démarche va dans le sens des demandes répétées du Collectif Environnement Santé, dont le responsable est absent aujourd'hui.

Par ailleurs, l'entreprise mène actuellement des échanges avec le SIVOM en vue de cesser le traitement des lixiviats excédentaires du site de Pihourc par l'usine Fibre, ceci afin de réduire l'impact du site en matière de rejets. Dans ce sens, des travaux d'extension du site de Pihourc sont en cours afin de diminuer la production de lixiviats.

M. PELISSA souhaite connaître la date de fin de ces travaux d'extension.

Le responsable environnement répond que celle-ci est prévue en juin 2019.

Douze plaintes ont été formulées en 2018 par des riverains concernant principalement le bruit, l'odeur et les poussières. Le responsable environnement indique avoir rencontré plusieurs plaignants, ainsi que le Collectif Environnement Santé et le représentant du service Hygiène et Sécurité de la Ville de Saint-Gaudens.

Le directeur précise que les nuisances dues à l'usine font partie des inquiétudes exprimées auprès de la mairie par les nouveaux arrivants. Les échanges menés avec celle-ci permettent donc de fournir des éléments de réponse.

M. PELISSA confirme recevoir régulièrement des appels de nouveaux arrivants, qui sont inquiets des éventuels risques sanitaires à proximité de l'usine. Une certaine pédagogie est alors nécessaire pour souligner les avantages plutôt que les inconvénients du territoire.

Le responsable QSE ajoute que l'entreprise elle-même reçoit des appels à ce sujet.

Le responsable Environnement reprend la présentation du bilan. Les dépassements constatés en matière de H₂S (sulfure d'hydrogène) sont en nette régression en 2018. Entre les mois d'octobre et février, la présence fréquente de brouillards, associés à des vents et températures faibles, qui nuisent à la bonne dilution des rejets, entraîne des dépassements importants.

M. PELISSA souhaite savoir pourquoi 2017 constituait une année particulière de ce point de vue.

Le directeur répond qu'une longue période de forts brouillards a alors eu lieu, ce qui a entraîné de très nombreux déclenchements de l'alerte alors que l'usine ne faisait alors face à aucun dysfonctionnement.

M. PELISSA en conclut qu'il importe d'expliquer au public que ces alertes sont exceptionnelles et ne concernent que des valeurs très faibles.

Le responsable environnement ajoute que la valeur de 50 µg en moyenne quart-horaire n'est pas un seuil de risque sanitaire, mais est constituée une valeur fixée avec la DREAL, au-delà de laquelle FIBRE EXCELLENCE doit adresser à la DREAL un rapport d'information.

3) Ré-examen de l'étude de dangers

4) Projet d'extension du stockage de chlorate de sodium

Ces sujets sont traités dans le cadre des points 2 et 5.

5) Bilan 2018 de l'inspection des installations classées

Mme DERONZIER, inspectrice de la DREAL, présente le bilan de l'inspection des installations classées. 3 inspections approfondies ont notamment été réalisées.

Le responsable QSE rappelle que l'entreprise a répondu aux demandes de la DREAL concernant l'inspection sur les mesures de maîtrise des risques.

Mme DERONZIER confirme la bonne réception de ces éléments de réponse, qui vont être examinés. De son côté, l'inspection du 19 octobre 2018, relative à la prévention de la propagation de légionelles, a conclu à plusieurs non-conformités mais aucune qualifiée de majeure. Parmi ces non-conformités, une porte sur l'absence de suivi hebdomadaire des volumes d'eau d'appoint consommés au niveau des tours aérorefrigérante [TAR].

Le responsable environnement de l'entreprise rappelle qu'un suivi mensuel est effectué, ainsi qu'un suivi journalier pour la tour aéroréfrigérante alcaline .

Il signale, par ailleurs, que le rapport de l'inspection du 19 octobre 2018 n'a pas été reçu par l'entreprise.

Mme DERONZIER confirme que ce rapport sera envoyé par voie électronique après la CSS.

Le ré-examen de la mise à jour de l'étude de danger a par ailleurs permis de conclure celle-ci satisfaisante et conforme aux attendus réglementaires.

Un dossier de cas-par-cas a été déposé concernant le projet d'extension du stockage de chlorate de sodium liquide. L'autorité environnementale a conclu que le dossier ne devait pas faire l'objet d'une étude d'impact. Les conclusions relatives à ce dossier, ainsi qu'au ré-examen de l'étude de dangers, seront entérinées par un arrêté préfectoral présenté en CODERST au début de l'année 2019.

M. CORTES précise que l'arrêté relatif à la gestion des épisodes de pollution était en cours de signature par Monsieur le Prefet.

M. PELISSA fait remarquer que les deux exposés démontrent la grande rigueur de la réglementation.

6) Instruction de novembre 2017 sur les informations sensibles

M. CORTES expose les modifications concernant les informations sensibles des sites SEVESO.

L'étude de dangers fait désormais partie des documents uniquement consultables en préfecture : le commissaire enquêteur lors des consultations publiques disposera donc uniquement de son résumé non-technique, qui devra être largement étoffé par rapport aux pratiques actuelles. De même, les documents projetés dans le cadre de la CSS constituent des documents non communicables. Une version expurgée des informations sensibles sera donc produite en vue de sa diffusion aux membres de la CSS.

Mme DEMIGUEL s'enquiert de la date de mise en œuvre de ces mesures et des éventuelles demandes déjà formulées pour la consultation de documents protégés.

M. CORTES répond que ces dispositions sont appliquées depuis la publication de l'instruction en novembre 2017. Une demande a déjà émané du Conseil départemental, dans le cadre de la consultation d'une étude de danger d'un autre site SEVESO de Haute-Garonne.

7) Questions diverses

M. DUCLOS souhaite connaître l'effectif de Fibre Excellence ainsi que les instances représentatives du personnel mises en place.

Le directeur répond que l'entreprise compte 270 salariés. Le CSE, élu le mois dernier, a siégé pour la première fois le 10 décembre.

M. DUCLOS s'enquiert de l'existence d'une Commission Santé sécurité et conditions de travail (CSSCT).

Le directeur confirme qu'elle a été constituée.

Mme DEMIGUEL souligne, par ailleurs, le bon déroulement de l'exercice relatif à la mise en œuvre du Plan Particulier d'Intervention [PPI].

M. SABOUHI KAFFASH confirme que cet exercice, qui a eu lieu la veille, a été parfaitement mené.

Mme DEMIGUEL ajoute qu'elle a reçu le message à 10 heures 20.

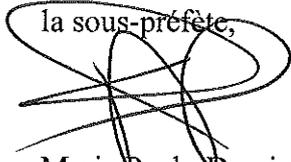
M. CORTES précise cependant que le premier message reçu par l'astreinte de la DREAL était celui envoyé automatiquement par l'exploitant, qui ne précisait pas qu'il s'agissait d'un exercice, ce qui a occasionné une certaine confusion.

M. SABOUHI KAFFASH souhaite savoir si les mêmes procédures en matière d'envoi de messages s'appliquent en cas de déclenchement du POI.

Le directeur répond que cela n'est prévu qu'au moment de la mise en œuvre du PPI.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 heures 55.

Pour le préfet et par délégation,

la sous-préfète,

Marie Paule Demiguel